

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

Délibération
n°2022.01.020

**Opération de revitalisation
du territoire (ORT) -
Avenant n°5 à la
convention-cadre :
modification du périmètre
ORT de la commune de
Gond-Pontouvre**

LE VINGT CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Séverine CHEMINADE

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Véronique ARLOT à Philippe VERGNAUD, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Valérie DUBOIS à Gérard DESAPHY, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Martine PINVILLE à Jean-Claude COURARI, Catherine REVEL à Sophie FORT, Valérie SCHERMANN à Pascal MONIER, Anne-Marie TERRADE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Jacques FOURNIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.01.020**

PROMOTION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Rapporteur : Monsieur MONIER

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) - AVENANT N°5 A LA CONVENTION-CADRE : MODIFICATION DU PERIMETRE ORT DE LA COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE

Par délibération n°211 du 26 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé la convention-cadre « Action cœur de ville » d'Angoulême engageant l'Etat et les partenaires publics et privés dans un plan visant à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes, en abordant de front les thématiques de l'habitat, du commerce, des transports, des services et de l'offre culturelle et éducative.

Par délibération n°399 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé un avenant n°2 à ladite convention-cadre transformant la convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) d'Angoulême en ORT Multisites mettant en avant les pôles de centralité représentés par les communes de Ruelle-Sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne.

Ce projet d'ORT multisites constitue une réponse opérationnelle aux documents cadres de l'agglomération qui convergent vers un objectif de reconquête des centralités (SCoT, projet de territoire, PLUi, PLH, Schéma directeur du commerce) etc. Il permettra de mobiliser les outils et dispositifs financiers existants.

Depuis la validation de l'avenant n°2, le travail de délimitation et de définition des projets sur la commune de Gond-Pontouvre a été précisé avec les acteurs et partenaires concernés, notamment au regard des problématiques liées à l'habitat.

Aussi, il est proposé de modifier par avenant n°5 à la convention-cadre ORT, le périmètre ORT de la commune de Gond-Pontouvre avec une extension du périmètre initial dans ces pourtours nord et l'intégration du secteur de la route des Fours à Chaux.

Ainsi le périmètre ORT correspondra au périmètre de revitalisation conventionné avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA) et la mise en œuvre d'une politique habitat plus cohérente.

Vu l'avis favorable du comité de pilotage ORT du 7 décembre 2021,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°5 à la convention-cadre ORT d'Angoulême modifiant le périmètre ORT de la commune de Gond-Pontouvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant et tout document y afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 28 janvier 2022	<u>Affiché le :</u> 28 janvier 2022

Convention ORT

Avenant n°5 à la convention-cadre Projet d'ORT multisites de GrandAngoulême

Modification du périmètre ORT de la commune de Gond Pontouvre

Doc Projet déc 2021



AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE D'ANGOULEME - PROJET D'ORT MULTISITES DE GRANDANGOULEME

- La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême représentée par son président M. Xavier BONNEFONT, habilité par délibération du XXXXXXX
- La Commune de Gond Pontouvre représentée par son maire M. Gérard DEZIER, habilité par délibération du XXXXXXX

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de Charente,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par M. Zili FU, Directeur territorial, Direction régionale de Nouvelle – Aquitaine, dûment habilités à l'effet des présentes,
- Action Logement Groupe représentée par M. Luc Heurtebize président du Comité Régional Action Logement Nouvelle Aquitaine, dûment habilités à l'effet des présentes,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Mme Magalie DEBATTE, déléguée locale,
- L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, représenté par M. Sylvain BRILLET son directeur général, dûment habilité à l'effet des présente

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, représentée par son Président, M. Daniel BRAUD, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

AVANT PROPOS

Sur le territoire de l'agglomération, la Ville d'Angoulême a été retenue parmi les 222 territoires du programme national Action Cœur de Ville, avec une convention cadre signée le 14 juin 2018. La convention d'ORT d'Angoulême, déclinaison de l'Action Cœur de Ville, a été validée par le conseil municipal d'Angoulême et le conseil communautaire de GrandAngoulême en décembre 2019 et homologuée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2019.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, GrandAngoulême a proposé que l'ORT évolue en ORT multisites, le projet d'ORT multisites constituant une réponse opérationnelle aux documents cadres de l'agglomération qui convergent vers un objectif de reconquête des centralités (SCOT, projet de territoire, PLUi, PLH, Schéma directeur du commerce) etc.

Le projet met en avant, outre la ville centre, les pôles de centralité représentés par les communes de Ruelle-Sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne.

Au regard des critères d'analyse et des objectifs de l'ORT, les trois communes concernées présentent des similitudes qui assurent la cohérence d'une démarche d'ORT multi-sites :

- ✓ elles présentent des problématiques urbaines similaires de déprise des centralités : en matière d'habitat, de commerce et de friches (vacance, dégradation, habitat indigne),
- ✓ elles constituent des pôles structurants d'agglomération, qui représentent des marchés de proximité complémentaires à celui d'Angoulême, proposent une diversité d'équipements et disposent d'un patrimoine bâti et paysager à valoriser
- ✓ elles ont élaboré des projets dès à présent opérationnels permettant de proposer des périmètres d'interventions et programmes d'actions,

Le calendrier contraint d'élaboration et de mise en place de l'ORT multisites de GrandAngoulême n'a pas permis d'approfondir les délimitations ORT proposées pour les communes de Ruelle-Sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne, aux regards de tous les outils de dynamisation existants.

Aussi, cet avenant propose, après un travail d'approfondissement du projet avec les acteurs et partenaires concernés, notamment au regard des problématiques liées à l'habitat, une extension du périmètre initial ORT de la commune de Gond Pontouvre dans ces pourtours.

1. RAPPEL DES AXES DE DEVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<ol style="list-style-type: none"> 1. Requalifier le parc de logements le long de la route de Paris pour reconquérir le parc vacant, agir en faveur d'une montée en gamme du parc existant et adapter les logements aux nouveaux besoins de la population et en faveur de la mixité sociale. 2. Engager une opération exemplaire à l'échelle de l'îlot de Rochine (ancienne friche industrielle) avec la construction d'environ 200 logements en mixité sociale 3. Requalifier le quartier du Pontouvre 4. Soutenir la création d'accès indépendants aux logements situés au-dessus des commerces
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ol style="list-style-type: none"> 5. Engager une ou deux actions de gestion et de valorisation du foncier commercial 6. Conforter l'attractivité commerciale par l'organisation de l'espace public et le stationnement 7. Mettre en place des actions d'animation pour renforcer le commerce de proximité
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	<ol style="list-style-type: none"> 8. Améliorer l'accessibilité le long de la route de Paris 9. Créer des cheminements doux lors de la requalification des quartiers. 10. Créer des pistes cyclables.
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 11. Mettre en valeur les trames vertes et bleues et végétaliser l'espace public. 12. Valoriser le patrimoine bâti et le petit patrimoine
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	<ol style="list-style-type: none"> 12. Conforter les équipements 13. Enrichir l'offre culturelle.
Approche transversale	Le programme d'actions, intègre par nature une dimension environnementale et écologique.

2. MODIFICATION DU PERIMETRE ORT

2.1 Une modification de périmètre pour renforcer la cohérence du projet de revitalisation de la centralité en particulier sur l'axe Habitat

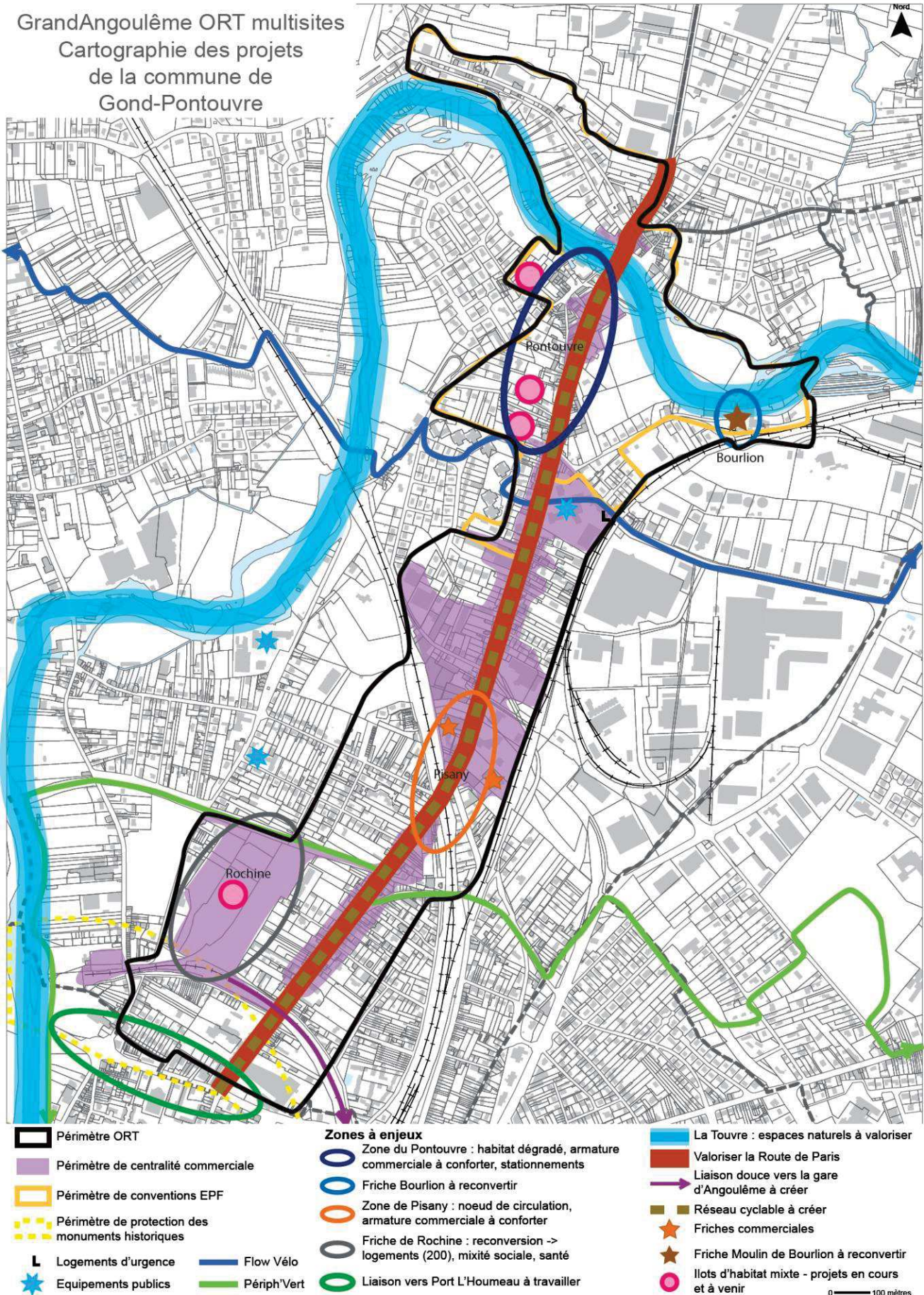
L'extension du périmètre ORT de la commune de Gond Pontouvre permet de rendre plus cohérent le projet de revitalisation et de consolider les forces et opportunités de la commune principalement autour de l'axe Habitat de l'ORT multisites.

En effet, initialement intégré dans le périmètre d'action faisant l'objet d'une convention avec l'EPF Nouvelle Aquitaine pour une requalification du secteur, le périmètre Nord de la route de Paris (route des Fours à Chaux et la rue des Fontenelles) n'a, à tort, pas été intégré au périmètre de l'ORT.

Or, dans ce secteur, les maisons, construites sur un front urbain, ne sont pas attractives. L'habitat y est dégradé, avec de la vacance. Aussi, l'enjeu de continuité, sur ce secteur, de l'action publique qui va être engagée via la mise en place de l'OPAH RU est fort. Par ailleurs, l'extension du périmètre ORT – qui vaut modification du périmètre de l'OPAH RU – permet une meilleure prise en compte de la problématique des logements indignes.

2.2 Cartographie du nouveau périmètre ORT de la commune de Gond Pontouvre

GrandAngoulême ORT multisites
Cartographie des projets
de la commune de
Gond-Pontouvre



SIGNATURES

Avenant n°5 à la convention cadre Action Cœur de Ville- ORT, signé en 8 exemplaires, le

Etat	GrandAngoulême	Ville de Gond Pontouvre
Magali DEBATTE Préfète de Charente	Xavier BONNEFONT Président	Gérard DEZIER Maire

Action Logement	EPF Nouvelle Aquitaine	Groupe Caisse des Dépôts et Consignations
Luc Heurtebize Directrice Régionale Nouvelle Aquitaine	Sylvain BRILLET Directeur Général	ZILI FU Directeur territorial

ANAH	CCI
Magali DEBATTE Déléguée locale	Daniel BRAUD Président